

## Mesures d'un compteur Linky dans un immeuble témoignage

Dimanche AM, je suis allé faire des mesures dans l'appartement d'Annie qu'elle ne peut plus habiter depuis qu'ERDF a installé des compteurs Linky chez ses voisins. J'ai pu voir dans le petit local technique dans la cage d'escaliers, qu'à côté de son compteur mécanique, un compteur Linky était bien en place. Elle m'a dit que tout l'immeuble était équipé avec des Linky.

Je disposais de l'oscilloscope analogique que tu connais déjà. J'avais réalisé un petit filtre passe-haut RC (fréquence de coupure 1,5 KHz) de manière à atténuer le plus possible le 50 Hz. La prise murale sur laquelle j'ai fait la mesure est située à 8 mètres environ du compteur.

J'ai observé des trains d'ondes d'une amplitude d'environ 4 Volts crête à crête et d'une fréquence de 73 KHz. Ces trains d'onde, d'une durée de quelques dizaines de millisecondes, se suivent d'une manière aléatoire. J'ai observé le signal pendant 15 minutes environ. Les périodes de repos entre deux trains d'onde successifs sont au maximum d'une dizaine de secondes, mais beaucoup moins la plupart du temps. Il faudrait disposer d'un oscilloscope numérique si on désirait observer les données sur la porteuse à 73 KHz.

J'ai fait une vidéo tout ça avec mon téléphone.

Les mêmes mesures effectuées dans d'autres secteurs de la région toulonnaise qui ne sont pas encore équipées avec des Linky, montrent qu'il n'y a pas ces trains d'ondes que j'ai pu observer chez Annie.

En conclusion, le système CPL du Linky génère en permanence des trains d'onde à 73 KHz. Ces ondes traversent les compteurs mécaniques sans aucun problème. Pour une maison individuelle il sera certainement possible de disposer un filtre LC à la sortie du disjoncteur pour ne pas polluer l'habitation. Dans le cas d'un appartement situé dans un immeuble, même avec un filtre placé après le disjoncteur, il sera plus difficile d'éliminer la pollution créée par le Linky des voisins. Les câbles électriques des voisins étant souvent situés dans les planchers, il faudra utiliser des peintures au carbone pour réaliser un blindage.

Concernant les personnes EHS, il serait normal que tous ces aménagements (filtre, blindage etc...) soient pris en charge par ERDF. L'idéal étant bien sûr, de ne plus installer ce système CPL qui va polluer toute la ville.

Raymond.